

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-064

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de l'entreprise SBTP 155, rue de Merville 62232 VENDIN LES BETHUNE, afin de garantir le bon déroulement des travaux de réparation infrastructure télécoms existante 30, rue de la Taillanderie à Wormhout,

ARRETE:

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte droit des travaux 30, rue de la Taillanderie à Wormhout, **et ce, à compter du 22 avril 2024 et pour la durée du chantier estimée à 90 jours.**

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SBTP et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise SBTP et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à l'entreprise SBTP et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 17 avril 2024
Le Maire,
David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 17/04/2024
Le Maire,
David CALCOEN



[Signature]
Pour le Maire,
l'Adjoint délégué
Florence DEHOUT



[Signature]
Pour le Maire,
l'Adjoint délégué
Florence DEHOUT